

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MANTEYER SÉANCE DU 29 JUIN 2023

Nombre de membres afférents au CM : .....	11
Nombre de membres en exercice .....	08
Nombre de membres présents .....	05
Nombre de membres qui ont pris part à la délib...	06
Date de la convocation	23/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert PAUCHON, maire.

**Présents** : PAUCHON Robert – ALLEMAND Georges – ARNAUD Amandine – PONS Michel – LE MAGADURE Antoine.

**Absente excusée représentée** : IMBERT Joëlle (représentée par M. PONS Michel)

**Absents excusés** : TESSA Dorine – BUMAT Vincent.

Madame ARNAUD Amandine a été élue secrétaire.

**Objet : Programme voirie 2022**

Le Maire expose au Conseil Municipal :

- Qu'au titre du programme de la voirie communale, le Conseil Départemental a accordé à la commune de Manteyer une subvention de 6 500 € sur un montant subventionnable de 11 818.18 € H.T.
- Que des travaux sont à prévoir Céüse Pied de la Sapie (ancienne route) et divers emplois partiels.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré :

- Accepte la subvention du Conseil Départemental d'un montant de 6 500 €.
- Décide d'affecter les travaux sur le chemin communal Céüse Pied de la Sapie (ancienne route) et divers emplois partiels.

Abstention : 0  
Ont voté contre : 0  
Ont voté pour : 6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230629-DELIB222023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Copie certifiée conforme.  
Le Maire, Robert PAUCHON

